

Informations pratiques



Santé

- En cas de problème de santé, les personnes référentes nommées sur la fiche d'urgence sont contactées.
- Un protocole d'accueil individualisé doit être mis en place en cas de problème de santé



Points de vigilance du règlement intérieur

- Toute absence doit être signalée dès la première demi-journée.
- Un écrit justificatif est exigé au retour de l'enfant.
- Les horaires d'accueil et de sortie doivent être strictement respectés.
- Les objets de valeur et dangereux sont interdits à l'école.
- Une assurance scolaire (responsabilité civile + individuelle) est obligatoire.

Un enfant malade ne peut pas fréquenter l'école.



Vacances scolaires 2026 / 2027

Toussaint : 17 octobre au 2 novembre

Noël : 19 décembre au 4 janvier 2027

Hiver : 20 février au 8 mars

Printemps : 17 avril au 3 mai

Ascension : 6 mai

Été : 3 juillet

Dates sous réserve de modifications.



Documents joints à cette lettre

Fiche de renseignements
(à corriger en rouge)

- Attestation d'assurance

Veillez à mettre à jour impérativement les numéros de téléphone et les personnes autorisées à récupérer votre enfant. En cours d'année si modification, les signaler à l'école et à la mairie (soit via le Portail Famille, soit à la Maison de la Famille). **Ces informations sont essentielles en cas d'urgence.**

Signature des parents



ACADÉMIE
DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité



Rentrée scolaire

Année : 2026 / 2027

Groupe scolaire ANGÈLE VANNIER

2, rue du Bosquet aux Pommes

Tél. 02 99 82 62 22

E-mail : ecole.0352278l@ac-rennes.fr

Madame, Monsieur,

C'est avec une grande joie que toute l'équipe éducative du temps scolaire et du temps périscolaire vous accueille pour cette nouvelle année scolaire 2026 - 2027.

Notre ambition partagée est de faire de chaque journée de votre enfant un temps pleinement éducatif, **autour d'un même projet : la réussite et l'épanouissement de tous les élèves.**

LA JOURNÉE DE VOTRE ENFANT

JOURNÉE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE TYPE	MODALITÉS	LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI		MERCREDI PAS D'ÉCOLE
Accueil périscolaire du matin 7 h 20 - 8 h 20 Mairie de Saint-Malo Référent : Yoann Lebeslourd Contact : 06 20 58 42 85	Facultatif sans inscription	Accueil et activités périscolaires	Accueil du matin - 7 h 20 à 8 h 20 Un accueil pour démarrer la journée sereinement. Les animateurs proposent des jeux calmes, des activités libres et créatives permettant à l'enfant de se préparer progressivement aux apprentissages.	Accueil du matin de 7 h 20 à 9 h Votre école est rattachée à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Directeur et numéro ALSH
Temps scolaire 8 h 20 / 8 h 30 - 11 h 30 Éducation nationale Directrice : Aurélie Morin Contact : 02 99 82 62 22	Obligatoire	Enseignement	Les contenus et modalités d'enseignement sont présentés lors de la réunion de rentrée	Animation en Accueil de Loisirs Sans Hébergement. De 9 h à 11 h 30
Restauration 11 h 30 - 13 h 20 Mairie de Saint-Malo	Facultatif sur réservation au moins 4 jours à l'avance via portail famille ou Accueil Unique • 1, place Anne de Bretagne • Lun-Ven : 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-17 h 30 • Renseignements : saint-malo.fr • Repas équilibrés, menu affiché chaque semaine	Repas + activités récréatives	La restauration scolaire (11 h 30 - 13 h 20) est un temps de vie sociale à part entière : repas équilibrés élaborés par la Mairie, temps de récréation encadré, respect des règles du vivre ensemble.	La restauration de 11 h 30 à 13 h 20
Temps scolaire 13 h 20 - 13 h 30 - 16 h 30	Obligatoire	Enseignement	Les contenus et modalités d'enseignement sont présentés lors de la réunion de rentrée	Animation de 13 h 30 à 16 h 30 Un GOÛTER est proposé aux enfants
Accueil périscolaire ou Études surveillées 16 h 30 - 19 h Mairie de Saint-Malo	Facultatif sur inscription le matin même	GOÛTER Accueil et activités périscolaires sauf si votre enfant est en étude surveillée.	Accueil du soir - 16 h 30 à 19 h Un temps structuré favorisant la détente active et l'autonomie. Les activités proposées permettent à l'enfant de se dépenser, de créer et de consolider des apprentissages dans un cadre ludique.	Accueil du soir De 17 h à 19 h L'accueil du soir est possible après les études surveillées

■ Périscolaire (Mairie)
■ Temps scolaire (Éducation nationale)
■ Restauration scolaire (Mairie)

